

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention tripartite pour la réalisation de travaux de renforcement et/ou de
sécurisation de fils nus basse tension sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF**

—————

ERDF, concessionnaire du réseau électrique basse tension, envisage de sécuriser et renforcer d'ici 2016 la desserte électrique d'abonnés situés sur plusieurs quartiers du territoire de la commune. Dans le cadre de la convention entre le Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère (le SDEF), ERDF et la ville de Quimper, la ville de Quimper autorise ERDF à réaliser les travaux désignés dans la convention en technique aérienne sur les supports existants.

La convention a pour objet d'autoriser ERDF à réaliser les travaux visés à l'article 2 en technique aérienne sur poteaux existants ou remplacés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'accepter les projets de réalisation des travaux ERDF listés à la convention tripartite pour la réalisation de travaux de renforcement et/ou de sécurisation de fils nus basse tension sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF ;

2- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention tripartite pour la réalisation de travaux de renforcement et/ou de sécurisation de fils nus basse tension sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF.

Le maire,
Ludovic JOLIVET